

Soins de longue durée

Auriez-vous les moyens de faire face à une perte d'autonomie?



*Si dans quelques années, des problèmes de santé limitaient votre autonomie, est-ce que vos proches auraient à s'occuper de vous? Auraient-ils les compétences, la disponibilité et la santé pour le faire? Préfereriez-vous obtenir des soins spécialisés pour **libérer vos proches de ce fardeau**? Avez-vous une idée des coûts que vous auriez alors à assumer?*

*Vous avez travaillé fort pour bâtir votre sécurité financière. Il est donc important de **protéger vos économies afin d'éviter de les voir fondre comme neige au soleil** en raison des coûts importants que vous pourriez devoir assumer en cas de perte d'autonomie.*

Les soins requis pour conserver son indépendance vis-à-vis une perte d'autonomie sont loin d'être gratuits et ne sont pas tous assumés par l'État. Qu'il s'agisse d'une résidence dans une institution du réseau privé, d'un CHSLD ou de soins à domicile, les coûts s'avèrent assez élevés. Et ce, sans compter les frais lorsque des équipements spécialisés sont requis ou qu'il y a un besoin d'aménagement interne ou externe de la résidence.

Il existe une solution pour conserver votre **dignité** tout en préservant votre indépendance financière et personnelle. Il s'agit d'une assurance santé qui, en cas de perte d'autonomie, vous permet de recevoir des prestations mensuelles non imposables. L'assurance soins longue durée vous permet de demeurer maître de la situation tout en protégeant votre épargne et vos revenus de retraite.